



SERVICE PERISCOLAIRE 2023-2024

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE (P.P.M.S.)

ORGANISATION



ALERTE



ACTIONS



Coordinatrice :

Mme Nelly PITREBOTH
Secrétaire de mairie - DGS
02 99 57 82 40

1 place de l'église
35480 Saint Malo de Phily
secretariat@saintmalodephily.fr

SOMMAIRE

Titre	Fiche	Page	Date mise à jour
Sommaire		2	01/09/2023
PRESENTATION			
La structure	1.1	3	01/09/2023
Le service périscolaire	1.2	4	01/09/2023
Les risques	1.3	5	01/09/2023
ORGANISATION			
<u>Les bâtiments</u> (plan d'évacuation et mise à l'abri)			
• Salle Noir (Garderie-Cantine)	2.1.1	6	01/09/2023
• Mairie (PCC)	2.1.2	7	01/09/2023
<u>Planning du périscolaire</u>			
• Garderie et restauration scolaire	2.2.1	8	01/09/2023
ACTIONS			
L'alerte	3.1	9	
La mise en sûreté	3.2	10	
Communication et exercices du PPMS	3.3	11	01/09/2023
Information des parents d'élèves du PPMS	3.4	11	01/09/2023
ANNEXES			
Annuaire de crise	4.1	12	01/09/2023
Lieux ressources	4.2	13	01/09/2023
Radios locales	4.3	13	
Les autorités et secouristes	4.4	14	01/09/2020
Répartition des effectifs	4.5	15	01/09/2023
Fiche individuelle d'observation	4.6	16	
Liste du matériels PPMS	4.7	17	01/09/2023
<u>DICRIM</u>			
• Présentation du DICRIM	4.8.1	18	01/09/2023
• Risques feux de forêt et inondations	4.8.2	19	
• Risques sismiques et météorologiques	4.8.3	20	
Main courante	4.9	21	
Glossaire	4.10	22	
Protocole Trajet Ecole-Cantine Aller	4.11	23	supprimée
Protocole trajet Ecole-Cantine Retour	4.12	24	supprimée

Le territoire

Commune de Saint Malo de Phily,
1 place de l'Église
35480 SAINT MALO DE PHILY
BRAULT Marie-Claire - Maire

*Arrondissement et Canton de Redon
*Vallons de Haute Bretagne Communauté

Responsable du service périscolaire

Mme COUDRAIS Marie-Laure, 1^{ère} adjointe
1 place de l'église
35480 Saint Malo de Phily
02 99 57 82 40

La commune propose un service de restauration* municipale et des Temps d'Activités Périscolaires** (TAP) depuis la rentrée 2014; et en 2015 la prise en charge de la garderie*.
(*anciennement gérées par l'OGEC).
(**fin des Temps d'Activités Périscolaires en 2018)

L'école privée de Notre Dame de Montserrat

Ecole maternelle et primaire de 62 élèves en 2023-2024. Elle comporte 3 classes (1 directrice, 2 enseignantes, 1 ASEM). Diverses activités sont proposées par l'école (piscine, manifestations sportives, culturelles et artistiques...).

7 rue des Renardières
35480 Saint Malo de Phily

L'APEL, Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'école dans une ambiance conviviale et constructive, parents, équipe enseignante, mairie, tous impliqués dans un projet commun.

L'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, c'est aussi une équipe de parents bénévoles qui participent à la gestion éducative et financière de l'école.

Tous les enfants scolarisés à l'école privée de Notre Dame de Montserrat sont concernés par le service périscolaire de la commune.

Effectifs 2022-2023

MATERNELLE				ELEMENTAIRE				
moins 3 ans	3 à 5 ans			6 à 11 ans				
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	9	4	12	4	7	14	5	7

Soit un total de 62 élèves.(liste en annexe)

Le service périscolaire

LUNDI	7H00	8h20	8H30		12H00	REPAS	13H30		16h00	18h45
	1h20			3h30		1h30		2h30		2h45
MARDI	7H00	8h20	8H30		12H00	REPAS	13H30			18h45
	1h20			3h30		1h30		2h30		2h45
JEUDI	7H00	8h20	8H30		12H00	REPAS	13H30			18h45
	1h20			3h30		1h30		2h30		2h45
VENDREDI	7H00	8h20	8H30		12H00	REPAS	13H30		16h00	18h45
	1h20			3h30		1h30		2h30		2h45

GARDERIE
TEMPS SCOLAIRE

Garderie municipale
Salle Renoir

Restauration municipale
Salle Renoir



Le DICRIM (en annexe)

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** qui a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine, permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus sur la commune.

Ce **DICRIM** vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.



Les risques liés au service périscolaire (voir DICRIM en annexe)



INTEMPERIES



TEMPERATURES
EXTREMES



FEUX DE FORÊT



SEISMES

Salle Renoir

9 rue des Renardières
Tél : 02 99 57 86 22



Restauration municipale

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h15
- environ 55 élèves
- 3 agents

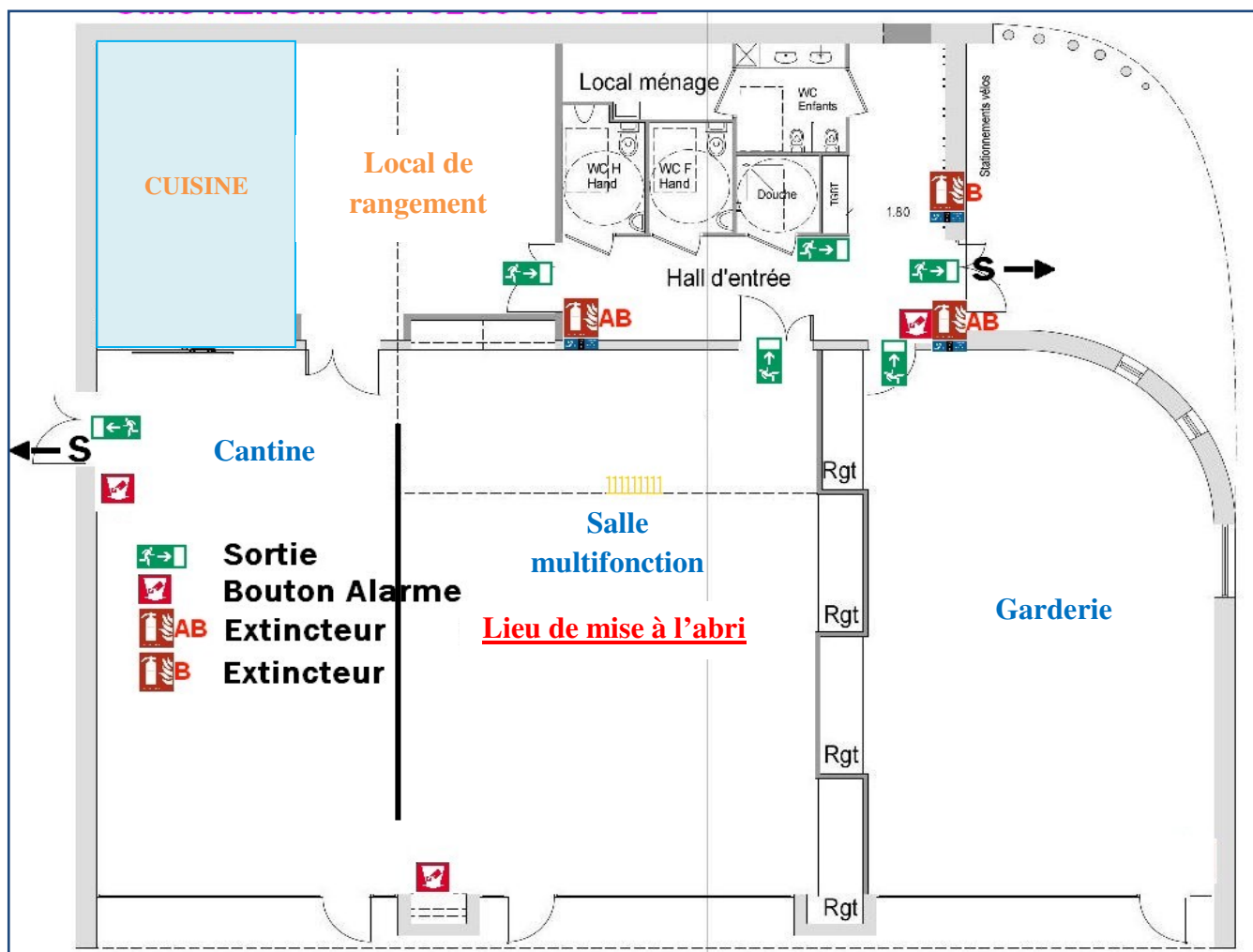
Garderie du matin

- Du lundi au vendredi de 7h00 à 8h20
- Environ 20 élèves
- 1 agent

Garderie du soir

- Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h45
- Environ 30 élèves
- 2 agents

Plan d'évacuation et lieu de mise à l'abri



La Mairie

Poste de Commandement Communal

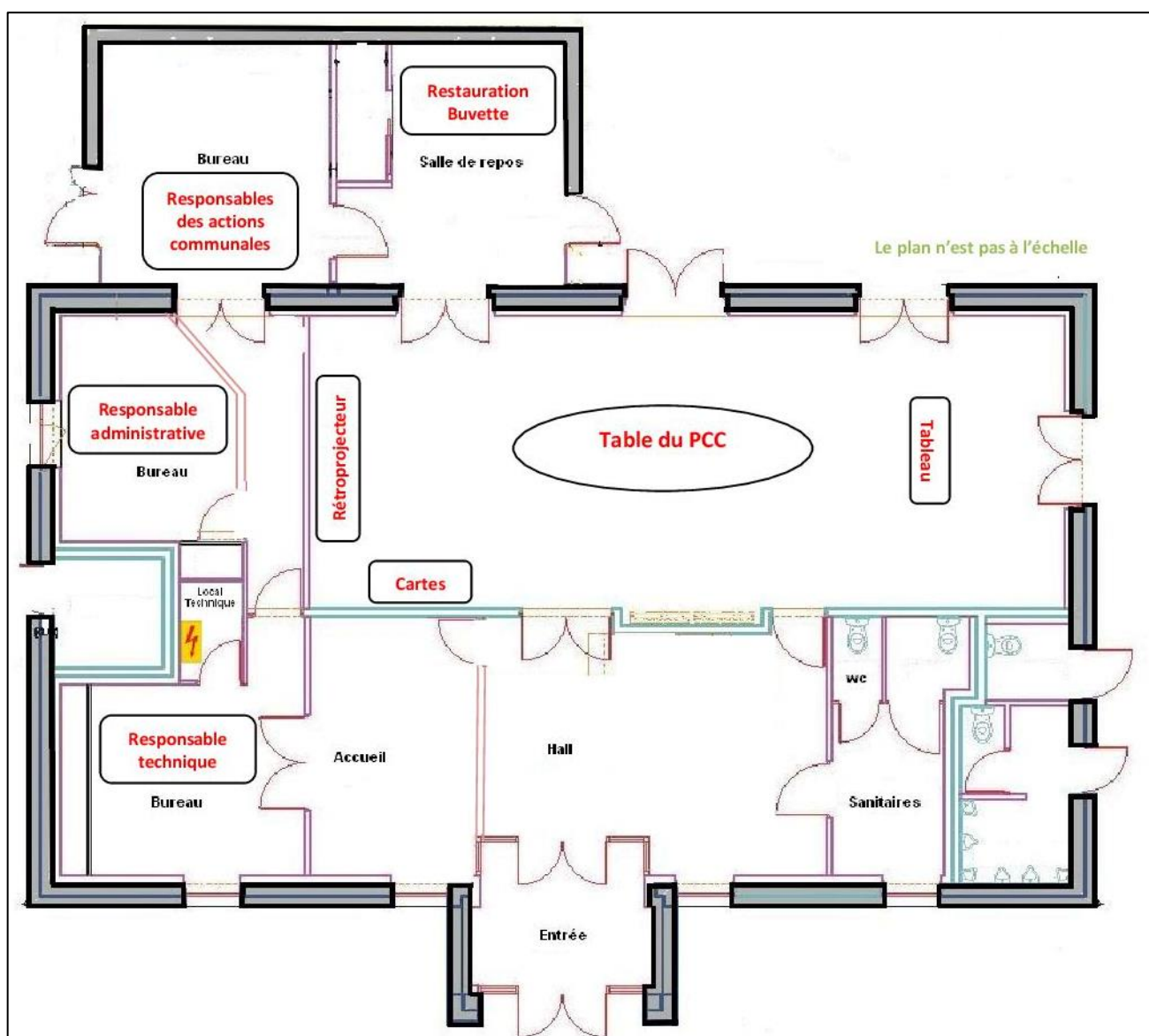
1 place de l'Eglise

Tél : 02 99 57 82 40

Le Poste de Commandement Communal a pour mission de renseigner le Maire, de mettre en œuvre les décisions prises et de coordonner les actions engagées.



Plan du PCC



temps de travail annuel 25h semaine	CINDY	LUN MAR JEU VEN	19H00	16H00	15H00	11H00	8:00	GARDERIE 3H00	ENTRETIEN SALLE RENOIR 1H00	CANTINE 4H	
			8:00	GARDERIE 3H00	ENTRETIEN SALLE RENOIR 1H00	CANTINE 4H					
			8:00	GARDERIE 3H00		CANTINE 5H					
			8:00	GARDERIE 3H00		CANTINE 5H					

temps de travail annuel 23,06h semaine	EVA	LUN MAR JEU VEN	19H00	16H00	15H00	10H30	7:00		GARDERIE 1h30	ENTRETIEN SALLE RENOIR 1H00	CANTINE 4H30
			7:00	GARDERIE 1h30	ENTRETIEN SALLE RENOIR 1H00	CANTINE 4H30					
			7:00	GARDERIE 1h30		CANTINE 5h30					
			6:30	GARDERIE 1h00		CANTINE 5h30					

temps de travail annuel 36 semaines scolaires 252h/an	ESTELLE	LUN MAR JEU VEN	6:00:00	13H30	11H45	1:30			CANTINE 1H45	
			1:30			CANTINE 1H45				
			1:30			CANTINE 1H45				
			1:30			CANTINE 1H45				

temps de travail annuel 10h semaine 11h semaines scolaires 4h semaine vacances scolaires	FRANCOISE D	LUN MAR JEU VEN	10:00:00	11h00	9h00	8h45	7h00	02:45		ENTRETIEN MAIRIE + TOILETTES PUBLICS 2H00	GARDERIE 1h45
			02:45		ENTRETIEN GAUGUIN 1H00	GARDERIE 1h46					
			01:45			GARDERIE 1h47					
			02:45		ENTRETIEN GITE 1H00	GARDERIE 1h48					

❖ **Personne qui décide de diffuser l'alerte :**

Le Maire ou son représentant

❖ **Quand diffuser l'alerte :**

Après évaluation du maire ou déclenchement de l'alerte par le Préfet.

❖ **Moyens utilisés pour diffuser l'alerte :**

MOYEN UTILISE	QUI	QUAND	COMMENT	COMBIEN
Appels téléphoniques	agents administratifs	Pour l'alerte, sur ordre du Maire	Téléphones fixes ou portables	2 téléphones fixes en mairie et des lignes fixes dans chaque bâtiment
Se rendre sur place	Zone de danger immédiat : services de secours Zone de danger périphérique : agents + élus	Pour l'alerte, sur ordre du Maire	A pied et en voiture avec liste des salles à couvrir	1 au minimum et plus sur ordre du Maire
Accueil physique en mairie	Agents d'accueil	Tout au long de l'évènement aux heures ouvrables	En salle d'accueil de la mairie	1
Accueil téléphonique en mairie	Agents d'accueil	Tout au long de l'évènement aux heures ouvrables	Postes téléphoniques	2

❖ **Lieux dans lesquels la commune met à disposition de l'information sur l'évènement :**

Mairie de Saint Malo de Phily

1 place de l'Eglise

❖ **Numéro de téléphone :**

Tél : 02 99 57 82 40

Fax : 02 99 57 88 08

❖ **Autres moyens et procédures (internet...)**

Courriel : accueil@saintmalodephily.fr

Site internet : www.saintmalodephily.fr

Internet

Radio locale : France Bleu Armorique 103.1Mhz

Radio Laser 95.9Mhz

France Inter 1852Go

Quand doit-on se mettre à l'abri

- Lorsque l'alerte est donnée par appel téléphonique de la mairie
- Lorsque la demande est faite de vive voix par les services communaux ou les services de secours
- Lorsqu'une odeur inconnue et suspecte peut être respirée par les élèves (application du principe de précaution)

Les consignes à respecter


- Fermer les fenêtres
- Couper ou baisser au maximum le chauffage
- Fermer les portes des salles
- Fermer tous les rideaux de la salle
- Ne pas couper l'électricité (sauf demande expresse des sapeurs-pompiers ou des autorités)
- L'eau du robinet peut être consommée (sauf information contradictoire des autorités)

Les missions faites par chaque responsable de bâtiment

- Vérifier que toutes les fenêtres sont fermées
- Fermer les portes de chaque pièce
- Fermer à clefs les portes qui mènent vers l'extérieur
- Couper la VMC ou vérifier qu'elle est coupée
- Prendre le téléphone sans fil
- Amener le matériel PPMS dans la salle de mise à l'abri
- Faire le bilan des effectifs une fois arrivée dans la salle de mise à l'abri
- Ecouter la radio (voir liste en annexe)
- Tenir la main courante
- Répondre au téléphone
- Prévenir les autorités : école, mairie
- Accueillir les personnes extérieures, si nécessaire : les sapeurs-pompiers
- La personne responsable de cette mission doit mettre le gilet fluo

La fin de l'alerte

- Qui lève l'alerte ?
 - Le Maire ou son représentant
- Les consignes à respecter :
 - Aérer toutes les pièces du bâtiment
 - Faire sortir les élèves dans la cour


	Actions COMMUNICATION ET EXERCICES DU PPMS	Fiche 3.3
---	---	----------------------

Communication

DATE DE COMMUNICATION	COMPTE RENDU
Communication du PPMS au corps enseignant pour information le 1 ^{er} septembre 2023	
Communication du PPMS au personnel communal le 1 ^{er} septembre 2023	
Réunion de rentrée le 28 août 2023 pour la mise à jour du PPMS et présentation aux personnel communal	

Exercices

DATE DE L'EXERCICE	CONSIGNES TESTÉES	COMPTE RENDU
Exercice prévu en octobre 2023	L'ensemble des consignes	Bilan de l'expérience
Exercice prévu en février 2024	L'ensemble des consignes	Bilan de l'expérience
Exercice prévu en mai 2024	L'ensemble des consignes	Bilan de l'expérience

	Actions INFORMATION DES PARENTS D'ELEVES DU PPMS	Fiche 3.4
---	---	----------------------

Information des parents d'élèves

DATE DE L'INFORMATION	TYPES D'ACTION	OSERVATIONS
Prévu à la rentrée 2023-2024	Note d'information par mailing aux parents + site internet (mise à jour du PPMS)	

COORDONNÉES DU PERSONNEL PERISCOLAIRE - ELUS 2023-2024

NOM	PRENOM	ACTIVITE	TELEPHONE	MAIL
BRAULT	Marie-Claire	Maire		
COUDRAIS	Marie-Laure	Commission		
GERARD	Séverine	Commission		
ATERIANUS	Perrine	Commission		
LEDUC	Eric	Commission		
PILLET	Emmelyne	Commission		
PITREBOTH	Nelly	Coordinatrice (Organisation - RH)		
KOBSCHE	Laurianne	Coordinatrice adjointe (Inscriptions - Facturation)		
JOUCHET	Sabrina	Directrice de l'école		
PICARD	Eva	Cantine - Garderie du soir		
LE DUFF	Cindy	Cantine - garderie du soir		
LEVREUX	Estelle	Cantine		
DANET	Françoise	Cantine - Garderie du matin		

NON DIFFUSABLE



Annexes LIEUX RESSOURCES

Fiche
4.2

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
La Mairie 1 place de l'Eglise	02 99 57 82 40		

ECOLE

Nom de l'établissement	Adresse Coordonnées	Capacité d'accueil	contact
Notre Dame de Montserrat	7 Rue des Renardières 02 99 57 83 42	115	Mme JOUCHET Sabrina Directrice

BATIMENTS PUBLICS

Etablissement	Identité du responsable	Tél.	Observations
Salle Picasso	La Mairie	02 99 57 82 40	
Salle Matisse	La Mairie	02 23 05 05 14	
Salle Gauguin	La Mairie	02 99 57 82 40	
Salle Renoir	La Mairie	02 99 57 86 22	
Espace Culturel	La Mairie	02 23 50 27 30	



Annexes RADIO LOCALES

Fiche
4.3

identification	Tél.	Fax	Observations
France Bleu Armorique	02 99 67 43 21		103.1 Mhz
Radio Laser	02 99 57 06 20		95.9 Mhz
France Inter	01 45 24 70 00		1852 Go

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax/mail	Observations
Préfecture de Rennes	08 21 80 30 35	prefecture-collectivite35@ille-et-vilaine.gouv.fr	Permanence 24 h/24 Demander le sous-préfet de permanence
Sous-Préfecture de Redon		sp-redon@ille-et-vilaine.gouv.fr	
SIDPC 35	02 99 02 11 43	pref-defense-protection-civile@ille-et-vilaine.gouv.fr	Permanence cadre d'astreinte 24H /24H
DREAL 35	02 99 33 45 55	dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr	
DDTM 35	02 90 02 32 00	ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr	
Conseil Départemental	02 99 02 35 35		
Département 35 Service voirie	02 99 02 34 94		

SECOURISTES

Identification	Téléphone	Fax/Mail	Observations
SDIS 35 	18 ou 112		CIS de Guipry 02 99 34 21 84
Police et Gendarmerie	17		Gendarmerie de Pipriac 02 99 34 40 89
SAMU 35	15		
SMUR 35			
ADPC 35 Protection Civile 	02 23 25 06 31	ille-et-vilaine@protection-civile.org	Mme MOCHET Marie-Noëlle 06 73 97 56 65 Betton
ADPC 35 antenne de Guipry	06 49 73 87 71	contact-guipry-messac@adpc35.org	M. MARIE Christophe
Croix Rouge Française 	01 44 43 11 00		Délégation Départementale 4 rue de la Sauvaie 35000 RENNES 02 99 67 75 73

NON DIFFUSABLE

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION (*)

(à remettre aux secours)

Nom de l'école ou de l'établissement :	Tampon
--	--------------------

NOM : PRÉNOM :

Âge : Sexe : M - F

Maladies connues : (ex : asthme)

Projet d'accueil individualisé (PAI) :
 non oui (traitement joint)

Cochez ce que vous avez observé

- Répond	
- Ne répond pas	
- Réagit au pincement	
- Ne réagit pas au pincement	
- Difficultés à parler	
- Difficultés à respirer	
- Respiration rapide	
- Plaies	
- Membre déformé	
- Mal au ventre	
- Envie de vomir	
- Vomissements	
- Tête qui tourne	
- Sueurs	
- Pâleur	
- Agitation	
- Angoisse	
- Pleurs	
- Tremblements	
- Autres	
- Durée des signes observés :	

Fiche établie par :	
NOM :	Fonction :
Jour :	Heure :
Notez ce que vous avez fait :	
.....	
.....	
.....	

() À dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.*

Lieu de stockage

- Salle Renoir

Contenu de la mallette

Matériel

- Brassards ou gilets jaune fluo (pour identifier les personnes responsables),
- Radio à piles (avec piles de rechange) et inscriptions des fréquences de France Inter ou de France Bleu Armorique.
- Rubans adhésifs larges pour le confinement,
- Ciseaux,
- Linges, chiffons,
- Lampe de poche avec piles
- Essuie-tout
- Gobelets
- Jeux de cartes, dés, papiers, crayons,...

Trousse de premiers secours :

Cette trousse de premiers secours comprend (cf. BO spécial n°1 du 6 janvier 2000) :

- Sucres enveloppés
- Sacs plastiques et gants jetables
- Ciseaux
- Couverture de survie
- Mouchoirs en papier
- Savon de Marseille
- Garnitures périodiques
- Eosine disodique aqueuse non colorée désinfection des plaies (sauf hypersensibilité à l'éosine)
- Compresses de gaze individuelles purifiées
- Pansements adhésifs hypoallergéniques
- Pansements compressifs
- Sparadrap
- Bandes de gaze
- Filets à pansement
- Echarpe de 90 cm de base

RAPPEL : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;
- Le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- Pour les élèves faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé, penser à se munir de leur traitement spécifique.

La commune face aux risques

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- * **sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants,
- * **sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.



INONDATIONS



FEUX DE FORÊT



INTEMPERIES



TEMPERATURES EXTREMES



SEISMES

LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES

En cas de déclenchement de l'alerte :

Trois règles d'or à ne jamais oublier.



Suivez les consignes.



Tenez-vous informés en écoutant la radio



Ne saturez pas le réseau téléphonique

L'information préventive

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de **comportements adaptés aux menaces**. La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L.125.2 du Code de l'environnement).

Dans ce cadre, le Maire élabore son **document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM). Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du Maire.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout **les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur.**

Le **PCS** est une obligation réglementaire suite à l'approbation du PPRI moyenne vitaine. Pour cela, il prévoit l'organisation interne à la commune (« le Poste de Commandement Communal »), la coordination avec les services de l'Etat et recense tous les moyens dont dispose la commune.

Document à conserver

Le mot du Maire

La sécurité des philystins est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale et de moi-même.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine, permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus sur la commune.

Ce **DICRIM** vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.

Pour notre part, et en cohérence avec ce **DICRIM**, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs.

Le **DICRIM** est un document que je vous invite à lire attentivement et à **conserver soigneusement**, non pas à portée de main, mais dans un lieu où il ne sera pas oublié.

Attention, le **DICRIM** ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrions continuer à bien vivre ensemble.

Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT



LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES

Equipements à avoirs en permanence chez soi :



1 radio portable avec piles de recharge



1 lampe de poche avec piles



Des bouteilles d'eau potable



Ses papiers personnels



1 trousse de pharmacie et les médicaments urgents

Des couvertures
Des vêtements de recharge
Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs large, serpilleres, coton hydrophile...)





Risque « Inondations »

Voir page 8

DÈS L'ALERTE

- * Se tenir informé de la situation
- * Rehaussez objets et mobiliers
- * Rassemblez l'indispensable



PENDANT

- * Se tenir informé de la montée des eaux

METEO FRANCE
Téléphone : 09 75 38 38 38
www.vigicrues.gouv.fr/

- * Ne vous engagez pas en zone inondée
- * Evacuez seulement si on vous en donne l'ordre

APRÈS

- * Aérer et désinfecter les pièces
- * Chauffer dès que possible
- * Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- * S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie)
- * Faire l'inventaire des dommages



Fermer la porte, les aérations.



Couper l'électricité, le gaz.



Montez à pied dans les étages.



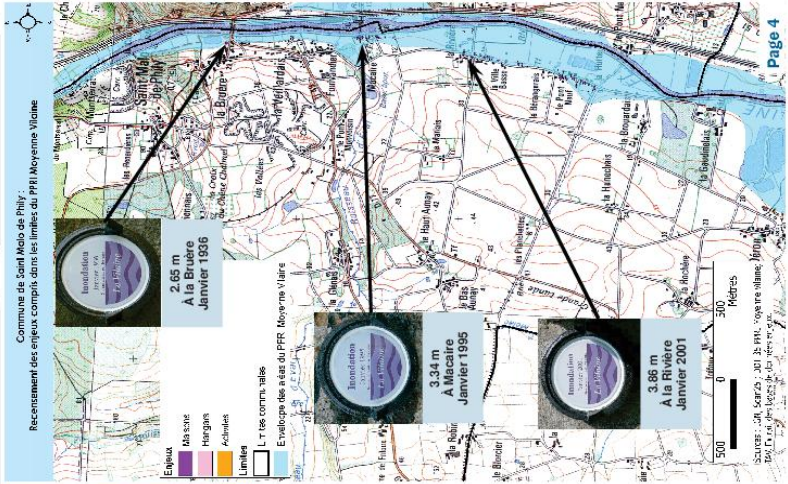
Tenez-vous informés en écoutant la radio



Ne saturez pas le réseau téléphonique



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.



Page 4



Risque « Feux de Forêt »

Voir page 8

AVANT

- * Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- * Prévoir les moyens de lutte (eaux)
- * Débroussailler
- * Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.



APRÈS

- * Éteindre les foyers résiduels.



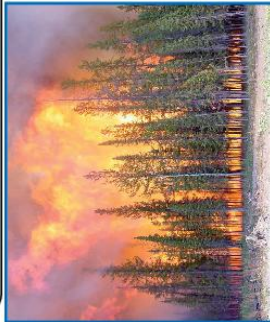
Si on est témoin d'un départ de feu :

- * Informer les sapeurs-pompiers (18) au plus vite.
- * Si possible, attaquer le feu.
- * S'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front du feu.

PENDANT

Si l'on est surpris par le front du feu :

- * Respirer à travers un linge humide.
- * A pied, chercher un écran (rocher, mur).
- * En voiture, ne pas sortir.
- * Dans la maison, fermer et arroser portes et fenêtres.
- * Obstruer les aérations avec des linges humides.



LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES



Enfermez vous dans un bâtiment



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ni à pied, ni en voiture.



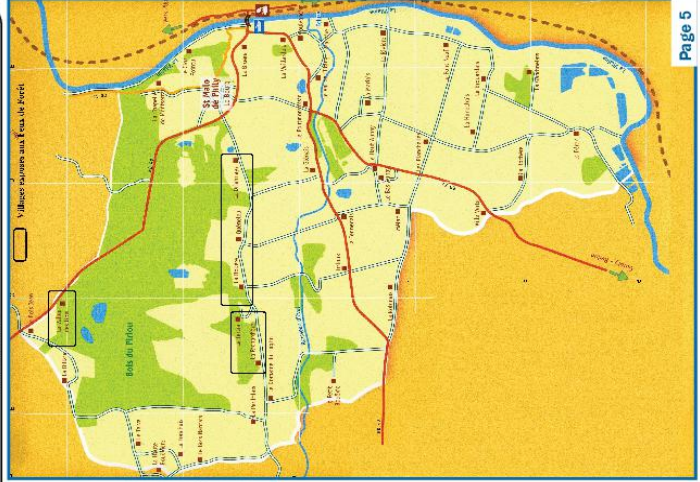
Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur.



Fermez les volets



Ouvrez le portail de votre terrain.



Page 5

Document à conserver

Risque « Sismiques »

Voir page 4

AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

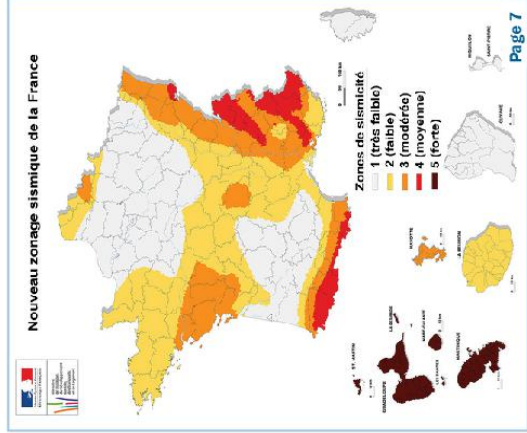
- * S'informer sur le risque.
- * Privilégier les constructions parasismiques.
- * Repérer les points de coupure eau, gaz, électricité.
- * Fixer les appareils et meubles lourds.
- * Eviter de placer des objets lourds sur les étagères.
- * Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

- * A l'intérieur : Se mettre à l'abri près d'un mur ou sous un meuble.
- * A l'extérieur : S'éloigner de ce qui peut s'effondrer.
- * En voiture : S'arrêter à distance des constructions ou des fils électriques et ne pas descendre.



Le Risque sismique est relativement faible dans la région (zone 2 faible) en comparaison avec les autres risques recensés sur la commune, mais celui-ci est tout de même présent et pris en compte dans les normes de construction des bâtiments.



LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES

- Couper l'électricité, le gaz.
- Evacuez les bâtiments.
- Abritez-vous sous un meuble solide.
- Tenez-vous informés en écoutant la radio
- Eloignez vous des bâtiments
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.

D.I.C.R.I.M.

Risque « Météorologiques »

Voir page 8

Intempéries

Tempêtes

Neige et Verglas

S'informer du niveau d'alerte <https://meteofrance.com/> 32 50

Écouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde France Inter - FM 93.5 France Bleue Armorique - FM 103.1

Températures Extrêmes

Grands Froids

Canicules

- * Maintenir votre maison à l'abri du froid ou de la chaleur
- * Donner des nouvelles à vos proches
- * Ne faites pas d'efforts physiques intenses
- * Se déplacer le moins possible



Code couleur de la vigilance météorologique de Météo France

- Vert Niveau 1**
Pas de vigilance particulière
- Jaune Niveau 2**
Soyez attentifs, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Orange Niveau 3**
Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- Rouge Niveau 4**
Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES

- Gagnez un abri sûr
- Fermez portes, volets et fenêtres
- Tenez-vous informés en écoutant la radio
- Déplacez-vous le moins possible
- Rassemblez l'indispensable

Date	Heure	Que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui a été fait ?	Qui est à l'origine de l'information	Heure de fin d'action	Document en lien

À compléter le jour de l'événement

ADPC : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE

DDTM : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DICRIM : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DREAL : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

PCC : POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

PCS : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PPMS : PLAN DE PREVENTION DE MISE EN SURETE

SDIS : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SIRACEDPC : SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

TAP : TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

VMC : VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE